

Séance du **31 janvier 2019**

Présidence de **M. Martino Rizzello**, président

Préavis relatif au « Budget communal pour l'année 2019 » (2018/P22) – 2^e débat

Rapporteur : M. Werner Riesen

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 22/2018, du 29 octobre 2018, sur le budget communal pour 2019 ;

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2019, qui présente les résultats suivants **après amendements** :

• Charges	Fr. 167'072'600.--
• Revenus	Fr. 159'556'690.--
• Déficit présumé	Fr. 7'515'910.--

Ainsi délibéré en séance du **31 janvier 2019**

Adopté tel qu'amendé à une large majorité, un certain nombre d'avis contraires et 4 abstentions.

Pour extrait conforme le **7 février 2019**.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président


Martino Rizzello



la Secrétaire


Carole Dind